



Communauté de Communes du  
Caudrésis - Catésis

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----  
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2016

Délibération N°2016/123  
Date de convocation : 11 OCTOBRE  
Nombre de conseillers en exercice : 77



L'an deux mille seize, le 17 octobre 2016 à dix huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la Salle Polyvalente de LIGNY-EN-CAMBRESIS, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Bélhencourt

Bevillers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulley

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy-en-Cis

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

### Etaient présents (58 titulaires 3 suppléants) :

Alexandre BASQUIN

Hubert DEJARDIN

Nathalie GAVE

Gérard LENOBLE

Brigitte ROLAND-BEC

Agnès BERANGER

Guy BRICOUT

Anne-Sophie MERY-DUEZ

Martine THUILLEZ

Alain GOETGHELUCK

Pierre LAUDE

Jean-Marc GOSSART (S)

Karine ELOIR

Joëlle MANESSE

Pascal FOULON

Pascal COQUELLE

Michel GOUVART (S)

Daniel BLAIRON

Véronique NICAISE

Jean-Marc DOSIERE

Chantal WAYEMBERGE

Vincent WAXIN

Yannick HERBET

Christian PAYEN

Jean-Pierre THIEULEUX

Gérard FILLION (S)

Didier BONIFACE

Régine DHOLLANDE

Liliane RICHOMME

Sandrine TRIOUX

Gérard TAISNE

Bernard PLET

Bertrand LEFEBVRE

Charles BLANGIS

Joseph MODARELLI

Janine TOURAINNE

Michel HENNEQUART

Didier BLEUSE

Augustine NOIRMAIN

Maurice DEFAUX

Jean-Paul CAILLIEZ

Jean-Félix MACAREZ

Virginie LE BERRIGAUD

Pierre-Henri DUDANT

Christian PECQUEUX

Dominique LAMOURET

Frédéric BRICOUT

Mélanie DISDIER

Alain RIQUET

Serge WARWICK

Gilles PELLETIER

Jean-Claude GERARD

Jean-Louis CAUDRELIER

Laurent COULON

Serge SIMEON

Pascal LEVEQUE

Laurence RIBES

Jacky DUMINY

Daniel CATTIAUX

Stéphane JUMEAUX

Daniel FIEVET

**Membre(s) Excusé(s) (1) :** Jean-Pierre RICHEZ

**Membre(s) Absent(s) (6) :**

Laurence MONTEIRO-LOPEZ, Marie-Lise MARLIOT, Bruno MANNEL, Marc DUFRENNE, Marc PLATEAU, Henri QUONIOU.

**Membre(s) ayant donné procuration (9) :**

Denise LESAGE à Alexandre BASQUIN, Jacques OLIVIER à Nathalie GAVE, Denis COLLIN à Régine DHOLLANDE, Pierre LEVEQUE à Serge WARWICK, Bernard POULAIN à Didier BONIFACE, Brigitte PRUVOY à Martine THUILLEZ, Annie DORLOT à Joseph MODARELLI, Isabelle PIERARD à Charles BLANGIS, Axelle DOERLER à Jean-Paul CAILLIEZ.

Véronique NICAISE est élue secrétaire de séance

## N°2016/123 - LEVÉE DE PRESCRIPTION QUADRIENNALE - CRÉANCE NOTAIRE DEROUVROY

Le Notaire Maître Derouvroy a émis le 07/09/2005 et le 22/09/2011 les notes de frais d'actes à l'encontre de la Communauté de Communes Espace Sud Cambrésis (CCSC) correspondant à la rédaction d'un bail dérogatoire aux statuts de baux commerciaux en date du 07 septembre 2005, consentie par Monsieur et Madame Roger Colpin au profit de la CCSC et le renouvellement de ce bail en date du 22 septembre 2011.

Il apparaît que le montant des frais relatifs à ces deux actes, s'élevant respectivement à 446,95€ et 472,95€, n'a pas été réglé.

Il vous est proposé de lever la prescription quadriennale, à titre exceptionnel, comme le prévoient les textes afin de pouvoir honorer les créances dues à Maître Derouvroy.

Vu le décret n°62-1587 du 29/12/1962 portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment son article 13 dernier alinéa ;

Vu la loi n°68-1250 du 31/12/1968 relative à la prescription des créances sur l'état, les départements, les communes et les établissements publics, modifiée par le décret n°98-81 du 11/02/1998 ;

Vu le décret n°2007-450 du 25/03/2007 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses publiques locales, et notamment la rubrique 06 ;

Vu le rapport de Monsieur le Vice-Président ;

**Le Conseil Communautaire DECIDE** de lever, à titre exceptionnel la prescription quadriennale frappant les notes de frais en date des 07/09/2005 et 22/09/2011 pour un montant respectif de 446,95€ et 472,95 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 20 octobre 2016 et de la publication

Pour expédition conforme  
Caudry, le 20 octobre 2016  
Le 20 octobre 2016

Vu,



Le Président,  
Maire de CAUDRY  
Vice-Président du Conseil Départemental

  
Guy BRICOUT

IMPORTANT

*DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.*